

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-deux, le 20 décembre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 13/12/2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 43 Nombre de suffrages exprimés : 48 Votes Pour : 48 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : TAD – Navettes hivernales intra-stations : Peyragudes, Piau Engaly, St Lary Soulan N° 2022-121
--	---

Présents (43) : PUCEL Mattieu, PICHON Evelyne, MOUNIQ Jean, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, VIDAILLET Jocelyne, MALERE Hélène, LLOP Frédéric, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, ESCOULA Bernard, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, PETIT Caroline, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, ACCHINI Nicole, LAIREZ Céline, SOULE-ARTOZOUL Rosa, AIZIER Philippe, MIR André, SALAT Jacques, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : GIRON Julienne, DUPOUY Marie-France, SERMET André

Absents (14) : GRANGE Jean-Baptiste, ESTRADÉ Pierre (excusé), GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel (excusé), BESSONE Michel, GAY Eric, CLIMENT Emmanuel, HELARY Yann, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie (excusée), OZUN Benjamin, BOURREC Christophe, DELOM Christian, CASCARRE Victor.

Procurations (5) :
DESMARAIS Nadine à BUERBA Jean-Pierre
DUNAN Anne à CARRERE Philippe
RAHALI Sabine à BRUNET André
DARAN René à SALAT Jacques
NARS Aline à MIR André

Mme VIDAILLET Jocelyne a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président expose la problématique de la mobilité intra-station existante sur les stations de Peyragudes, Piau Engaly et Saint-Lary Soulan durant la période hivernale et prise en charge directement par les stations.

Après discussion sur l'organisation de cette mobilité, Monsieur le Président propose de soumettre aux services de la Région, la prise en compte de ce transport en TAD comme la navette hivernale entre Loudenvielle et Val Louron.

Il s'agit des circuits ci-dessous :

Peyragudes : navette entre entrée de station (Altiport/Hameau de Balestas), parking intermédiaire et le haut de station (pied de pistes).

Piau Engaly : boucle parking ⇨ centre station
Boucle parking centre station ⇨ village

Saint-Lary Soulan : grande boucle : St Lary – Vignec – Bourisp
Petite boucle Saint-Lary intra-muros

Il invite les conseillers à en débattre.

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- demande au Président de solliciter la région pour ce TAD ;
- mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65200 ARREAU